Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉORGANISATION DE L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS ET DE LA PRÉVENTION DU RACISME

Un coordinateur rattaché au Service de la population

Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher le poste de répondant à l'intégration et à la prévention du racisme au Service de la population. Sous l'appellation de coordinateur, le futur titulaire du poste, aujourd'hui vacant, bénéficiera ainsi de l'expérience et de la logistique d'un service de l'Etat. Il élaborera notamment un rapport et des propositions pour le Conseil d'Etat, dans la perspective de présenter au Grand Conseil un projet de loi sur l'intégration des étrangers dans le canton.

Dans un souci d'efficacité et de logique institutionnelle, le Conseil d'Etat a décidé de réorganiser son dispositif en matière d'intégration et de prévention du racisme en rattachant le poste de répondant dans ces domaines au Service de la population. Celui-ci assure notamment le suivi des étrangers de leur arrivée à l'obtention de statuts plus stables et, cas échéant, à l'octroi de la naturalisation. Le futur coordinateur en matière d'intégration et de prévention du racisme bénéficiera ainsi de l'expérience et du soutien d'un service de l'Etat. Le poste de coordinateur remplacera celui de délégué à l'intégration, jusqu'ici rattaché au Secrétariat général du Département des institutions et des relations extérieures.

Le Conseil d'Etat réaffirme son attachement à cette fonction qu'il estime nécessaire. L'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme représentent un enjeu politique et social important pour les années à venir, dans un contexte caractérisé par la problématique de l'asile, celle des sans papiers, l'immigration économique et les tentations xénophobes qui traversent la société.

Une des priorités du nouveau responsable en matière d'intégration et de lutte contre le racisme sera de présenter un rapport ainsi qu'un projet de loi sur l'intégration. Il en résultera des propositions d'actions, dont le Conseil d'Etat veillera à la mise en oeuvre.

Le programme de législature du Conseil d'Etat 2003-2007 prévoit en effet l'adoption rapide d'une loi sur ce thème. Les départs en juin du titulaire du poste, aujourd'hui vacant, puis celui du chef du Département des institutions et des relations extérieures, en charge du dossier, ont rendu impossible la présentation d'un projet de loi sur l'intégration en 2004. Le futur coordinateur en matière d'intégration et de prévention du racisme devrait entrer en fonction au début 2005.

Dans la perspective de cette réorganisation, le Conseil d'Etat a également adopté une réponse aux interpellations de M. le député Jérôme Christen et un rapport intermédiaire au postulat de Mme la député Irène Gardiol-Vodoz sur la politique d'intégration du Canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 novembre 2004

DIRE, Jean-Claude Mermoud, chef remplaçant, tél. 021 316 41 51